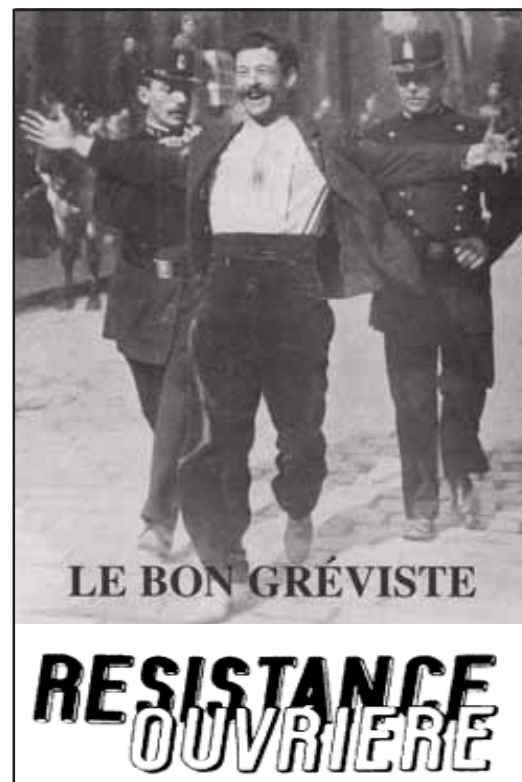


L'Os

L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 714 - Décembre 2020 - 56^{ème} année - 1,50 €



**Annulation du PSE
par Manitou Group**
L'expérience
d'un rapport de force

INTERVIEW



(Lire P. 2)

**Retrait de la proposition
de loi "Sécurité globale"**
Succès des manifestations
en Loire-Atlantique



(Lire P. 4)

**Médico-social
et social**
Les exclus du Ségur
revendiquent leur dû



(Lire P. 5)

Chantiers de l'Atlantique
L'État doit prendre
ses responsabilités



(Lire P. 6)

Le syndicat FO Ville de Nantes

a tenu son Assemblée générale le 7 décembre dernier

L'assemblée générale s'est tenue le 7 décembre dans des conditions inédites. En effet, suite aux mesures de l'état d'urgence sanitaire, la salle Festive Nantes Erdre initialement réservée pour l'AG a été fermée le 27 novembre. Au dernier moment, la Mairie de Nantes a également décidé de fermer la Maison des Syndicats et sans solution de repli, les territoriaux de Nantes se sont donc rassemblés devant l'Union départementale pour tenir cette Assemblée générale.

Les militants présents ont élu à l'unanimité le nouveau conseil syndical qui s'est réuni dans les locaux de l'Union départementale FO 44.

Sylvie Daguin a été réélue secrétaire. Dans son rapport d'activité, elle a ensuite indiqué les

batailles revendicatives en cours, notamment: prime Covid, imposition de quatre jours de congés, revendication de 183 € nets par mois de rattrapage immédiat pour tous les fonctionnaires, demande d'ouverture de négociation dès 2021 sur le régime indemnitaire. Les rapports d'activité et financiers furent adoptés à l'unanimité, ainsi que la résolution proposée par la secrétaire.

Une demande d'audience a été envoyée à Johanna Rolland, Maire de Nantes, en commun avec l'Union départementale, pour aborder toutes les questions revendicatives de l'heure et en particulier les 1 607 heures.

Sylvie Daguin

Secrétaire FO Ville de Nantes

L'Assemblée générale FO Ville de Nantes a réuni ses adhérents devant l'UD



Annulation du PSE par Manitou Group

L'expérience d'un rapport de force

L'entreprise Manitou Group, spécialisée dans la construction de chariots élévateurs, compte 2 213 salariés en CDI, dont 1 633 à Ancenis, hors Magasin pièces Rechange. Dans une situation économique relativement favorable, elle annonce

L'OS : Peux-tu nous décrire la situation chez Manitou à l'annonce du PSE au soir du 28 septembre 2020 ?

PLM : Chez les salariés, c'est le choc, l'incompréhension à l'annonce des 63 suppressions de postes. Pour la plupart d'entre eux, il était clair qu'il n'y avait aucune perte économique chez Manitou, puisque le groupe sortait de trois années (2017-2018-2019) d'exercice favorable, avec une croissance de plus de 30 % et des bénéfices records. Et en plus, l'entreprise avait reçu 15 millions d'aides de l'État dans le cadre de la crise du Covid. C'était un PSE un peu particulier quand même, car il ne concernait que la MOI (main d'œuvre indirecte), c'est-à-dire les cadres, les agents de maîtrise, les employés, les techniciens et les dessinateurs. La MOD (main d'œuvre directe), c'est-à-dire les ouvriers, n'était pas impliquée. Avec cette ambiguïté cependant chez Manitou : les outilleurs sont considérés comme improductifs. Et dans les 63 suppressions de postes annoncées, il y avait 29 cadres et 34 non-cadres MOI, dont des ouvriers outilleurs !

Par ailleurs, pour mettre en place ce PSE, la direction s'est séparée courant août de son DRH, remplacé début septembre. Très rapidement, les salariés se sont interrogés et la section FO comprend l'opportunité offerte par la « crise sanitaire » pour impulser une réorganisation de l'entreprise.

L'OS : Quelle place la section FO a-t-elle prise ?

PLM : Majoritaire de longue date dans l'entreprise, Force ouvrière joue depuis des années un rôle organisateur. La section a tout de suite appelé à réunir une intersyndicale avec les syndicats CFE-CGC, CFDT, CGT et CFTC qui ont tous répondu à cet appel et tous fait le même constat, permettant du même coup de réaliser l'unité des salariés. Face à cela, l'annonce du PSE pose aussitôt problème à la direction : comment, dans les conditions particulières de cette entreprise, justifier une procédure de licenciement collectif pour motif économique ? Pourtant, elle va partir à l'offensive.

De leur côté, les syndicats développent une relation suivie avec les experts comptables. Sur ce point, je voudrais dire des choses importantes qu'il est utile de comprendre. La mise en place d'un PSE implique de faire face



De g. à d. : David Bosseau, secrétaire CSE et CSEC - Frédéric Dixneuf, RS CSE et CSEC - Pierre-Louis Montaudon, délégué syndical central - Thomas Barteau, délégué syndical.

à des contraintes de temps très fortes. Désigner des experts est donc un acte décisif, parce qu'il est essentiel d'être bien accompagné pour comprendre rapidement tous les aspects techniques de la procédure et ainsi prendre les bonnes décisions. Nous avons eu la chance de travailler avec un expert-comptable que nous connaissions depuis des années. Nous avons pu le désigner sans nous déchirer entre syndicats, comme c'est parfois le cas. Ensuite, FO a avancé sa revendication : «Aucun licenciement!», qui a été validée par toutes les organisations syndicales. Cette entente intersyndicale sur l'expert-comptable et sur la revendication a permis de gommer toutes les tensions susceptibles de se développer entre les organisations syndicales.

Avec les experts, nous avons tenu deux réunions de formation en accéléré aux techniques et à la négociation du PSE. Une demande d'accompagnement des syndicats par les experts lors des négociations s'est naturellement posée. Les experts ont aussitôt rejeté cette perspective: « votre capacité à négocier dans ce PSE dépendra du rapport de force que vous pourrez construire ». Ils nous ont donc mis en garde sur ce type de demande : avant tout, rapport de force et indépendance.

L'OS : Comment se sont déroulées les négociations sur le PSE ?

PLM : Hostile à tout accord mais empêtrée dans sa situation, la direction a joué un double jeu. Elle a mené des simulacres de négociations avec nous, tout en essayant de nous contourner par le biais du CSE-C (Comité Social et

Économique Central). Cela nous a amenés à sortir notre fameuse motion intersyndicale : « le CSE-C rappelle que les négociations collectives, ayant été programmées pour rechercher la conclusion d'un accord collectif, doivent se poursuivre exclusivement et de bonne foi avec les seules organisations syndicales représentatives dans l'entreprise (...) ». De plus, dans le cours de nos discussions, les experts avaient évoqué une action auprès des deux familles actionnaires de l'entreprise, familles très reconnues sur le pays d'Ancenis. C'est ainsi que nous est venue l'idée d'adresser une Lettre ouverte aux actionnaires historiques de Manitou Group, lettre qui a sans doute influé sur la suite.

L'OS : Au bout de cinq semaines, la direction renonce à son PSE puis verse 20 millions de dividendes aux actionnaires, comment en est-on arrivé là ?

PLM : Est arrivée une discussion sur de nouvelles heures supplémentaires en production à Ancenis. Est-ce que c'était nécessaire étant donné la bonne forme de l'entreprise ? Nous avons opposé aussitôt un refus très ferme à la direction qui a compris à ce moment-là qu'on allait se battre. Au même moment, la Direction avait relevé que la définition des catégories socio-professionnelles dans le PSE n'était pas conforme car elle permettait de cibler les personnes visées, ce qui est interdit. De plus, la direction avait refusé de mettre en place le dispositif APDL (activité

partielle de longue durée, impulsée par la branche de la métallurgie au niveau national, ndlr).

C'est dans ce contexte que l'entreprise nous a informés qu'elle renonçait au PSE. Nous avons été surpris de cette décision. Nous comprenions bien sûr, au fur et à mesure que les choses avançaient, que sans motif économique fondé, il allait être de plus en plus difficile pour Manitou de justifier son PSE. Là, nous avons vu que la direction avait compris qu'elle allait droit dans le mur.

Et dix jours après, la direction annonçait le versement de 20 millions d'euros aux actionnaires.

Le choc a été immédiat après des semaines de dramatisation sur l'avenir de l'entreprise et la nécessité du PSE. Les salariés ont manifesté une grande colère, convaincus d'avoir été pris pour des imbéciles. En effet, Manitou Group pourrait toucher au total 20 millions d'euros d'aides de l'État, ce qui correspond à la somme qui a été versée aux actionnaires. Certes, le hasard existe, mais on peut s'interroger : à quoi servent les aides de l'État ?

L'OS : Vous venez d'ouvrir les négociations annuelles obligatoires (NAO). Quelle est l'ambiance ?

PLM : Pour l'instant, bizarrement, le versement des dividendes nous met dans une situation plus favorable pour négocier. Le PSE annulé, l'annonce d'un gel des salaires en 2021-2022 a disparu et des marges de manœuvre réapparaissent, nous avons une

sorte de « retour à la normale ». Et pourtant, nous retrouvons dans ces négociations le même état d'esprit de la direction que lors du PSE : pas de réelle volonté de négocier, juste du dialogue social. Sur ce point, je suis d'accord avec notre secrétaire général Yves Veyrier lorsqu'il déclare qu'« il ne faut pas confondre dialogue social et négociation collective ».

Dans cette situation, la section FO a pour stratégie de se caler sur une « position raisonnable » dans le but d'aboutir à un accord de salaires 2021. Il n'y a pas eu d'accord en 2020 et s'il n'y en avait pas deux années de suite, ce serait non seulement une première dans cette entreprise mais le risque pour FO de se retrouver hors-jeu. Nous avons ouvert une large discussion dans la section, car la « lecture » des événements vécus et des opportunités à saisir était loin d'être homogène chez les délégués. Ne nous cachons pas les problèmes: il y a une grande colère chez les salariés, en production et dans les bureaux, suite aux dividendes et face à la direction, dont la proposition de n'augmenter les salaires que de 0,54% est perçue comme une provocation. Mais il y a aussi une réelle inquiétude sur le risque, en déclenchant une grève dure, d'aller dans le mur face un patronat arc-bouté sur ses positions et décidé à tout pour décourager les salariés. Il y a l'exemple proche de nos camarades chez Toyota où, pour contrer ce problème, FO impulse une grève réelle mais échelonnée «dans le temps». Dans l'immédiat, il paraît plus important de réussir la négociation annuelle et d'aboutir à un accord.

L'OS : Quelle conclusion ?

PLM : Il ne faut pas décourager les militants, mais il est très important de tout dire d'une situation pour pérenniser le syndicat. La bonne situation économique de Manitou nous a été favorable, mais la résolution de ce conflit est avant tout une victoire syndicale, une victoire qui renforce la section FO. Les experts ont relevé le caractère rarissime de cette annulation de PSE, lié selon eux à une direction qui a fait preuve d'amateurisme. Force ouvrière est présente dans beaucoup d'entreprises de la région d'Ancenis où la situation de l'emploi devient difficile, voire très difficile. Discutons librement dans nos syndicats.

INTERVIEW

le 28 septembre la mise en place d'un PSE qui pourrait conduire à 63 licenciements. La section FO, majoritaire, prend toute sa place dans la réalisation de l'unité intersyndicale qui aboutira 5 semaines plus tard au retrait du PSE.

« La résolution de ce conflit est avant tout une victoire syndicale »



● Communiqué de l'Union départementale CGT Force-Ouvrière de Loire-Atlantique du 7 décembre 2020

Après les manifestations du 5 décembre, plus que jamais : Retrait de la proposition de loi relative à la « sécurité globale » !



La Commission administrative de l'UD s'est réunie ce 7 décembre 2020

Force Ouvrière est opposée à la proposition de loi relative à la sécurité globale car elle porte atteinte aux libertés et en particulier à la liberté de manifester et à l'action revendicative.

Sur de très nombreux points, elle s'oppose aux principes républicains et elle constitue une dérive inquiétante pour la démocratie. Nous combattons donc cette proposition de loi du gouvernement et nous nous opposons également au démantèlement des services publics, à la volonté de remise en cause des garanties collectives, des retraites et de l'assurance chômage initiés par ce même gouvernement.

Comme l'exprime le communiqué commun 44 du jeudi 3 décembre, « la proposition de loi amplifie comme jamais une logique « sécuritaire » dans laquelle la surveillance généralisée de toute la population devient la norme. Cette logique ouvre la porte à de graves tensions sans que la sécurité de toutes et tous ne soit mieux assurée ».

Nous réaffirmons « la nécessité de protéger la population, dont les agents publics en relation avec l'exercice de leurs missions, des menaces, harcèlements et violences notamment via la vindicte sur les réseaux sociaux » (Déclaration de la CE confédérale du 19 novembre).

Nous refusons de nous placer là où certains voudraient nous conduire : c'est bien pour l'abandon de la proposition de loi de ce gouvernement autoritaire que nous nous mobilisons et non pour « en découdre » avec les forces de l'ordre.

La première des violences est celle qui consiste à réduire les droits, les libertés, les garanties collectives et à stigmatiser l'action revendicative des organisations syndicales.

Force Ouvrière dénonce cette violence, comme elle condamne les exactions commises d'où qu'elles viennent : le passage à tabac dont a été victime Michel Zecler, mais aussi l'envoi de cocktails molotov en direction des policiers samedi dernier à Nantes.



● Communiqué de l'Union départementale CGT Force-Ouvrière de Loire-Atlantique du 8 décembre 2020

Excès de vitesse au Ministère de l'Intérieur !

L'Union départementale CGT-Force Ouvrière de Loire Atlantique dénonce le déploiement de voitures radars privées depuis le 7 décembre 2020 sur les routes du département.

Le gouvernement n'est pas confiné et continue sa casse du service public.

En l'occurrence ici, le gouvernement ne donne plus à la police les moyens d'assumer les missions qu'il lui avait confiées et privatise les contrôles avec radars embarqués pour une répression à 100 % (les opérateurs

privés n'ont qu'un seul but : flasher au maximum pour faire du chiffre). Il est à noter qu'un transfert des missions de sécurité routière a été entamé en 2012 vers le Ministère de l'intérieur et que le volet pédagogique et le facteur humain de la mission verse vers l'automatisation et le tout répressif.

À l'heure du plan de loi de finance 2021 et des projections d'effectifs par ministère, la priorité au Ministère de l'Intérieur est à la sécurité...mais manifestement plus routière!

L'OS - L'Ouest Syndicaliste

Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 55^{ème} année - CPPAP : 0521.S.07829

Membre fondateur : Alexandre Hébert

Directeur : Michel Le Roc'h - Rédacteur en chef : Adrien Leclerc

Bourse du Travail F. Pelloutier - 2 Place de la Gare de l'Etat,

44200 Nantes - Tél.02 28 44 19 00 - Fax.02 40 35 49 46

Site internet UD CGT FO 44 : force-ouvriere44.fr

E-m@il Ovest Syndicaliste : ouestsyndicaliste@fo44.fr

E-m@il UD-FO : udf44@force-ouvriere.fr



par Michel Le Roc'h,
secrétaire général de l'Union départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Sans liberté, pas de syndicat libre !

Le gouvernement n'est décidément pas confiné. Il met à profit la période actuelle, si particulière, pour s'attaquer aux libertés en attendant sans doute de s'en prendre de plus belle aux conquêtes sociales, parmi lesquelles les retraites et l'assurance-chômage.

La journée de mobilisation nationale du 5 décembre a confirmé la détermination de dizaines de milliers de jeunes et de moins jeunes à défendre les droits et les libertés face à la multiplication des mesures liberticides, à commencer par cette fameuse proposition de loi relative à la « sécurité globale ».

Sans tenir compte de la mobilisation de milliers de manifestants, ni de l'opposition de nombreuses associations de défense des droits et des principes démocratiques, de syndicats de journalistes ou d'avocats, de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, le gouvernement avance sans sourciller. Cette attitude autoritaire nourrit la crise au plus haut niveau de l'État. Et partout la colère couve. Comme l'exprime *Le Parisien* du 6 décembre, « L'Élysée (est) sur un volcan ». Mais il fait comme si ce n'était pas le cas. Ainsi à l'occasion du conseil des ministres du 9 décembre et malgré les réserves du conseil d'État, le gouvernement a présenté son projet de loi sur « le séparatisme », désormais rebaptisé « confortant les principes républicains ». Ce projet de loi de stigmatisation et de discrimination, remet en cause les lois fondatrices de la République, celle de 1905 sur la « séparation des Églises et de l'État » et celle de 1901 relative au « contrat d'association ».

Provocation supplémentaire, le ministère de l'Intérieur a publié en catimini, le 2 décembre dernier, un décret élargissant les possibilités de fichage des individus

et personnes morales. Ce décret - 2050-1511 - autorise à fichier des groupements ou des personnes en raison de leurs « opinions » politiques, de leurs « convictions » philosophiques ou religieuses, et de leur « appartenance » syndicale. L'objectif est de prévenir les atteintes à la sécurité publique ou « à la sûreté de l'État ». Bigre !

C'est là un glissement qualitatif vers un État totalitaire ou pour le moins autoritaire. Si cela continue dans cette direction, c'est tout simplement la liberté de revendiquer qui sera remise en cause. Comme indiqué dans le préambule des statuts de la Confédération Générale du Travail Force-Ouvrière, nous ne pouvons pas être indifférents à la forme de l'État : « Considérant que le syndicalisme ne saurait être indifférent à la forme de l'État parce qu'il ne pourrait exister en dehors d'un régime démocratique, les Syndicats Force Ouvrière reconnaissent au mouvement syndical le droit, lequel peut devenir un devoir, de réaliser des rapprochements ou des collaborations en vue d'une action déterminée lorsque la situation l'exige expressément ».

Les dispositions prises pour restreindre les libertés nous ont donc amenés à nous rapprocher de la Ligue des Droits de l'Homme, de la Libre Pensée et du Syndicat des Avocats de France -entre autres- pour engager ensemble « une action déterminée » afin d'obtenir le retrait de la proposition de loi relative à la « sécurité globale ».

Mais ceux qui veulent à tout prix limiter les libertés, en particulier celle de manifester, cherchent par tous les moyens à discréditer nos manifestations. Le 5 décembre à Paris, le cortège a été bloqué au bout de quelques centaines de mètres. La coordination « Stop loi sécurité globale », qui regroupe toutes les organisations à l'initiative de la

manifestation, dénonce dans un communiqué « la stratégie délibérée de la terre brûlée mise en place par la préfecture de police de Paris ». Elle écrit : « Alors que des dizaines de milliers de personnes étaient venues manifester pacifiquement, cette stratégie a abouti à de nouvelles violences, des mutilations et à des blessures graves. Cette stratégie entrave le droit de manifester, nous le dénonçons ». À Nantes, bien après la manifestation déclarée en Préfecture, et qui s'est relativement bien déroulée, des policiers ont été victimes d'un jet de cocktail Molotov. Nous avons condamné les agissements de ces « idiots utiles » que l'on appelle les casseurs⁽¹⁾. Mais il s'en est trouvé plus d'un pour déclarer dans la presse, à mots couverts, que nos organisations syndicales étaient responsables de cette situation. Cinq jours après la manifestation de samedi, aucune rédaction n'a contacté Force Ouvrière pour connaître notre version des faits et notre position. Aucun des communiqués n'a été publié dans la presse⁽²⁾.

Peu importe, nous ne lâcherons pas. Nous appelons à un nouveau rassemblement mardi 15 décembre à 17h30 devant la Préfecture à Nantes⁽³⁾, pour préparer les conditions d'une mobilisation d'ampleur à l'occasion de la reprise du calendrier parlementaire en janvier avec l'objectif d'obtenir le retrait de la proposition de loi relative à la « sécurité globale » et de toutes les dispositions liberticides. ■

⁽¹⁾ Voir les communiqués FO et intersyndical dans ce numéro de l'OS

⁽²⁾ Dernière minute : Ouest France publie ce 11 décembre au moment du bouclage du journal, des extraits du communiqué commun.

⁽³⁾ Samedi 12 décembre à 15h à Saint-Nazaire

ABONNEZ-VOUS !!!

Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique

ABONNEMENT ANNUEL - Tarifs 2020

- Abonnement GROUPE 1 (Instance, Bureau, Conseil) : 15 euros
- Abonnement GROUPE 2 (Syndicat complet) : 12 euros

Structure
Trésorier
M@il / Tél.

Reçu OUI NON

Merci de joindre la liste des nouveaux abonnés (noms/prénoms/adresses/tél.) sur fichier Excel et de l'adresser par M@il : abosyndicaliste@fo44.fr

- Abonnement individuel : 30 euros

Nom/Prénom
Adresse

M@il / Tél.

Reçu OUI NON

Règlement à adresser à : UD CGT-Force Ouvrière - L'Ouest-Syndicaliste - 2, pl. de la Gare de l'État - 44200 Nantes et à libeller à l'ordre de « L'Ouest Syndicaliste »



Retrait de la proposition de loi Sécurité globale Succès des manifestations en Loire-Atlantique

Force Ouvrière est viscéralement attachée à son indépendance vis-à-vis des partis politiques. Dans le même temps, notre organisation syndicale n'est évidemment pas indifférente au régime politique dans lequel elle exerce son activité de défense des intérêts matériels et moraux, particuliers et collectifs des salariés.

La liberté de revendiquer, la liberté de négocier, la liberté de manifester, la liberté de réunion - auxquelles il convient notamment d'ajouter le droit de grève - sont constitutives de notre militantisme quotidien. L'Union départementale CGT-FO de Loire-Atlantique a donc pris ses responsabilités en contribuant à l'action commune pour le retrait total de la proposition de loi « Sécurité

globale ».

Outre son désormais célèbre article 24 concernant la liberté de la presse, au cœur d'un énième psychodrame entre « Marcheurs », cette dernière prévoit la généralisation de drones, dotés de caméras « intelligentes », survolant les manifestations (art. 22), ainsi que le transfert de missions régaliennes de maintien de l'ordre aux polices municipales (art. 1^{er}) et de sociétés privées (art. 18).

Ce texte s'inscrit dans un ensemble liberticide : décrets du 4 décembre généralisant le fichage, projet de loi visant à conforter les principes républicains...

Il marque ainsi une nouvelle étape dans la dérive autoritaire du gouvernement, qui est le pendant de sa

politique antisociale, marquée par la remise en cause de nos garanties collectives, le chômage et la généralisation de la misère.

Comme dans toute la France, les manifestations qui se sont déroulées les 27 novembre et 5 décembre derniers ont été massives, rassemblant jusqu'à 7000 manifestants en plein cœur de l'état d'urgence sanitaire. Des violences inacceptables ont émaillé la manifestation du 5 décembre à Nantes (voir p.3). L'Union départementale ne se laissera pas détourner de son axe revendicatif légitime : retrait de la proposition de loi « Sécurité globale ».



Le 5 décembre à Nantes



Le 27 novembre à Nantes



Le 27 novembre à Saint-Nazaire

- Prise de parole à Nantes par Michel Le Roc'h pour les 6 organisations syndicales FO, CGT, CFDT, FSU, Solidaires, et syndicat des Avocats de France.

Cher(e)s ami(e)s
Cher(e)s camarades,

J'interviens ce soir devant la Préfecture à l'appel de la CGT, FO, CFDT, Solidaires, FSU, et du Syndicat des Avocats de France pour exiger l'abandon de la proposition de loi relative à la sécurité globale. Exiger bien entendu le retrait de l'article 24 qui met en cause la liberté de la presse, mais aussi de la proposition de loi dans sa totalité, car elle porte atteinte aux libertés.

En accord avec les 6 organisations syndicales, je vais reprendre quelques points importants de notre communiqué commun :

« Avec la proposition de loi relative à la sécurité globale (écrivons-nous), un cran est franchi dans la remise en cause des libertés individuelles et collectives. Ce texte contient trop d'atteintes à la vie privée, à la liberté de la presse et au droit de manifester ».

(...)

Nous attirons « particulièrement l'attention sur l'article 24 qui vient installer une fracture inutile entre forces de l'ordre d'une part, et citoyens, observateurs et journalistes, d'autre part. Ces derniers ne doivent pas faire les frais des surenchères sécuritaires auxquelles nous assistons en ce moment. Nous dénonçons l'intervention des forces de l'ordre de lundi soir sur la place de la République. Cette intervention violente porte atteinte à la démocratie ».

Camarades et cher(e)s ami(e)s,

Je tiens au nom de nos 6 organisations syndicales à condamner également le passage à tabac inadmissible dont a été victime Michel Zecler samedi dernier. Ce rassemblement est l'occasion de lui apporter tout notre soutien.

Je le disais tout à l'heure, la proposition de loi porte atteinte à la liberté de manifestation :

« L'utilisation de caméras et drones pouvant permettre, à terme, la reconnaissance faciale de personnes participant à une manifestation nous semble également un sujet trop grave pour être débattu à la va-vite ».



Plus largement : « ce texte suscite une opposition très large dans la société : les associations de défense des droits et des principes démocratiques, les syndicats de journalistes ou d'avocats, la Défenseure des droits, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme sans oublier le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU. Des dizaines de milliers de citoyens ont déjà manifesté contre ce projet dans tout le pays ces derniers jours ».

Sur de trop nombreux points, la proposition de loi s'oppose « aux principes républicains et s'en prend aux libertés fondamentales. La privatisation de missions de sécurité publique vers des entreprises de sécurité, les nouvelles prérogatives données aux polices municipales, constituent également des dérives inquiétantes pour la démocratie ».

Il y aurait encore beaucoup de choses à dire mes camarades. Mais je vais en rester là. Nous ne lâcherons pas. Demain des dizaines de manifestations sont organisées pour exiger l'abandon de cette proposition de loi. Et si le gouvernement ne lâche pas, nous continuerons.

Je vais maintenant laisser la parole à la LDH au nom du SNJ et des organisations démocratiques qui soutiennent cette initiative. Il y aura ensuite lecture d'un texte d'Anouk Grinberg, choisi par la LDH... puis nous partirons en manifestation cours des 50 otages et jusqu'au miroir d'eau. ■



- Communiqué des organisations syndicales de Loire-Atlantique du 9 décembre 2020, avec les associations de défense des droits et des principes démocratiques *

Après les manifestations pour le retrait de la proposition de loi « Sécurité globale »

Le samedi 5 décembre, les manifestations à Nantes et Saint-Nazaire pour le retrait de la proposition de loi « Sécurité globale » ont été un franc succès. Le nombre de manifestant.e.s était en hausse et la détermination toujours aussi forte. Elles se sont déroulées sans incidents graves jusqu'à la dislocation décidée par les organisations syndicales et les associations.

Mais, à Nantes, bien après la fin de la manifestation déclarée en préfecture, des policiers ont été victimes d'un jet de cocktail molotov. Les organisations syndicales de Loire-Atlantique CGT, FO, FSU, Solidaires, SAF et les associations* condamnent cette atteinte aux personnes par des individus profitant de l'occasion pour s'en prendre aux forces de l'ordre et oeuvrant à l'échec de la manifestation pacifique.

Les syndicats et associations appellent à manifester pacifiquement. Or, cette action inacceptable dévoie le sens donné à cette marche pour les libertés et peut donner un prétexte au gouvernement pour tenter de discréditer l'acte de manifester, voire plus largement le mouvement à l'oeuvre contre cette proposition de loi liberticide.

Les syndicats et associations restent attentifs au respect effectif du droit de manifester. Ils rappellent que, dans certaines situations, la stratégie adoptée par les forces de l'ordre dans l'encadrement des manifestations conduit à des face-à-face propices à l'escalade de la tension et de la

violence. Ils rappellent également au Préfet que les services d'ordre syndicaux, composés de militants bénévoles, ont pour seule mission de protéger les manifestants, pas de s'interposer dans les affrontements ou servir d'auxiliaires de police.

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, SAF et les associations dénoncent la dérive autoritaire du gouvernement, qui est le pendant de sa politique antisociale.

Dans ce contexte, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, SAF et les associations appellent plus que jamais à la poursuite de la mobilisation, pacifiquement et sans entraves, pour le retrait de toute la proposition de loi dite « Sécurité globale », dont plusieurs volets menacent les libertés démocratiques, notamment la liberté de manifester. Ils s'exprimeront très prochainement en détail sur ces atteintes et appelleront la population à se mobiliser à nouveau dans le cadre de l'appel national de la Coordination Stop Loi Sécurité Globale.

* Syndicat National des Journalistes, Alfa Appel Égalité, Amnesty International, Association France Palestine Solidarité, Attac, Club de la presse Nantes Atlantique, Greenpeace Nantes, Libre Pensée, Ligue des droits de l'Homme, Maison des Citoyens du Monde, Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, Mouvement National de Lutte pour l'Environnement, Observatoire Nantais des Libertés, Tissé Mëtisse.

Médico-social et social

Les exclus du Ségur revendiquent leur dû

Ce jeudi 26 novembre, les agents des établissements de Mindin (EPMS, Foyer de Vie, IME et GCSMS) se sont une nouvelle fois fortement mobilisés pour dénoncer l'injustice de leur exclusion du Ségur de la santé et obtenir les 183 € nets mensuels d'augmentation salariale. À l'appel des syndicats Force Ouvrière et CGT, plus de 500 personnes se sont réunies avec le soutien indéfectible des CH et CHU environnants (Guérande, Nantes, Saint-Nazaire, Savenay...), des Unions départementales FO, Groupements locaux et départementaux FO, mais également d'autres établissements sociaux et médicosociaux du département (CMS du Croisic, ESAT la Soubretière, Institut Les Hauts Thébaudières, Foyer Félix Guillou, MAS de Couëron...).

Pour les manifestants, le président de la République Macron, le Premier ministre Castex et le ministre de la Santé Véran doivent réparer cette injure faite à l'encontre des professionnels sociaux et médicosociaux,

publics comme privés.

La visioconférence des délégations nationales qui a suivi la manifestation du 26 novembre a validé le principe d'une montée sur Paris, dès le déconfinement et l'arrêt des attestations de déplacement. Il a été décidé qu'elles se rendent à Matignon et au ministère de la Santé dès le 15 décembre pour réclamer et obtenir leur dû.

Le 3 décembre, une assemblée générale de préparation de la montée à Paris s'est tenue sur Mindin : 35 camarades se sont immédiatement inscrits, signe de la vitalité de la mobilisation impulsée depuis le mois de septembre. L'objectif départemental est de 60 militants pour la montée.

En trois jours, 1 200 € ont été collectés sur une cagnotte en ligne pour financer la montée. Le Groupement régional des Services Publics et de Santé, le Groupement départemental SPS, l'Union départementale des retraités, les syndicats de Mindin, du Centre Hospitalier

de Saint-Nazaire et du CHU de Nantes, ainsi que des camarades de l'interpro ont également contribué. L'Union départementale et l'Union locale de Saint-Nazaire se tiennent prêtes à soutenir financièrement en cas de besoin.

Ce 8 décembre, les syndicats FO du Groupement départemental des Services Publics et de Santé de Loire-Atlantique se sont saisis de l'appel de la Fédération à la grève « pour l'extension des mesures du « Ségur » à tous les agents du Social et Médico-Sociaux Publics et Privés ». Une conférence de presse a été organisée à cette occasion, intégrant la préparation du 15 décembre.

Une nouvelle visio nationale est également prévue le 10 décembre pour organiser la montée et caler un cortège de Matignon au Ministère de la Santé. FO ne lâchera rien, jusqu'à satisfaction !



Impressionnant cortège de plus de 500 agents des Établissements du 44 dans les rues de Mindin : 183€ pour les exclus du Ségur !



09/10/2020 - Loire-Atlantique



Saint-Nazaire. Des salariés du médico-social mobilisés

Les syndicats FO, CGT et Sud comptent rassembler le personnel médico-social et social, du public et du privé, pour monter à Paris. À Saint-Nazaire, les militants expliquent ce qui les pousse à se mobiliser.



Avec le statut de la fonction publique hospitalière, les salariés du secteur médico-social et social, public et privé, espèrent toucher l'augmentation de 183 € et gagner en reconnaissance.

Au niveau national, environ 55000 salariés sont concernés. Tous issus de structures publiques ou privées (Instituts médico-éducatifs, foyers de vie, Établissements publics médico-sociaux...), et tous travaillant auprès de personnes vulnérables, âgées ou handicapées. Sur le plan local, pas évident d'en déterminer le nombre précis, mais ils sont nombreux au sein de l'EPMS de Saint-Brévin, de la cité sanitaire, ou de l'hôpital intercommunal de la Presqu'île.

Selon plusieurs représentants du syndicat Force-Ouvrière qui étaient présents mardi à Saint-Nazaire, la section du handicap a été la grande oubliée du Ségur de la Santé. La revalorisation, par le gouvernement, du personnel hospitalier et des professionnels des Ehpad publics n'a pas intégré celui du médico-social et social. Laurent Narzic, secrétaire syndical à l'EPMS Mindin, ne cache pas sa colère.

« Dès juillet, il y a eu des mouvements de revendications à Saint-Brévin.

Il faut que le gouvernement comprenne: nous avons un statut commun avec nos collègues hospitaliers. Nous devons donc aussi bénéficier de l'augmentation de 183€ intégrée au salaire. Cela va jouer sur notre retraite.»

Ce manque de reconnaissance révèle aussi des divisions entre collègues, entre celles et ceux qui touchent cette hausse et d'autres pas. « C'est le cas au service de soins infirmiers à domicile de Guérande, mais aussi à Savenay », dénonce Marilyne de Saint-Brévin. « Ce qui devrait fonder l'égalité de traitement, c'est le statut commun de la fonction publique hospitalière », répète Yann Le Fol, secrétaire général départemental FO. « Si cela continue, le handicap va devenir un secteur en péril.»

Pour tenter de faire porter leur voix, les syndicats CGT, FO et Sud organisent un rassemblement à Paris, mardi 15 décembre, et demanderont à être entendus par le ministre de la Santé.

Philippe GAMBERT

- Les 60 délégués (FO, CGT, SUD) issus de la conférence du 12 novembre réitèrent leur revendication commune

Castex-Véran doivent rectifier le décret du 19 septembre. Pour que tout le médico-social et le social touchent les 183 €
183 € pour tous les exclus (public-privé)

La visioconférence tenue le 26 novembre avec plus de 60 délégations,

CONSTATE :

- Le succès de la mobilisation du 26 novembre, avec des dizaines de rassemblements, manifestations, dans toute la France (le recensement sera bientôt envoyé).
- Des Préfectures, ARS, directeurs, répondent « cette décision ministérielle est incompréhensible, cette demande est légitime ».
- De plus en plus de sites, de syndicats, de fédérations, se rassemblent sur la même revendication : 183 € pour tous ! (et cette demande est au premier plan des appels fédéraux au 3 décembre, au 8...)

Pour autant, Castex et Véran, de manière incompréhensible, refusent toujours la revendication.

DÉCIDE :



* Le lieu sera précisé dès que nous aurons obtenu les autorisations.

Centre hospitalier de Saint-Nazaire

Grève victorieuse aux urgences psychiatriques

Depuis plus d'un mois maintenant le service des urgences psychiatriques (12 agents grévistes, donc 100% des personnels) est en grève afin de revendiquer l'octroi de la prime de risque dite

«prime Buzyn» de 100 euros qui a été arrachée par le mouvement national de grève des urgences.

Nous avons sollicité notre direction afin de régulariser cette situation car l'ensemble des urgences psychiatriques des Pays de la Loire en bénéficient depuis juillet 2019.

La réponse qui nous avait été faite était que cette prime est budgétisée par l'ARS et que les urgences psychiatriques de Saint-Nazaire n'étant pas référencées, ce service ne bénéficiera pas de cette prime.

Suite à cette réponse nous avons organisé avec la CGT en intersyndicale des actions ponctuelles, dont l'envahissement du conseil de surveillance afin de solliciter directement le représentant de l'ARS qui s'est engagé à nous formuler une

réponse écrite.

Le 22 octobre, la réponse est de nouveau négative car notre service d'urgence n'est pas référencé en tant que tel.

Nous avons donc rappelé que l'ensemble des urgences psychiatriques des Pays de la Loire bénéficient de cette prime et que cette décision met en place une inégalité de traitement que notre organisation ne cesse de dénoncer tout comme l'ensemble des primes dans différents secteurs qui met à mal le principe même de la fonction publique et de l'égalité de traitement. Nous avons donc de nouveau relancé notre direction afin de solliciter de nouveau l'ARS sur les arguments que

nous avons apportés.

Depuis le début, notre directeur nous affirme que si l'ARS finance cette prime comme pour les autres établissements il la versera.

Nous avons donc appris le 25 novembre que suite à la mobilisation et aux revendications légitimes que nous portions, l'ARS a décidé de financer cette prime pour les urgences psychiatriques avec effet rétroactif de 17 mois, ce qui représente 1700 euros nets récupérés pour les 12 agents en grève.

Gaël Leturque

Secrétaire FO
du CH de Saint-Nazaire

Santé privée

Une diffusion au Confluent

Le 2 décembre dernier, dès 6 heures du matin, les camarades de la Santé Privée, avec le soutien de l'Union départementale, ont diffusé des tracts à destination des personnels du Confluent (Groupe Vivalto). FO les informait de l'obtention des 160 euros mensuels nets et de la bagarre que le syndicat mènera pour gagner les 23 euros manquants.



De gauche à droite : Yann Le Fol, secrétaire du groupement départemental FO44 des services de Santé - Philippe Chouteau et Dany Gallic, délégués syndicaux à la Polyclinique de l'Europe - Thierry Vaillant, délégué syndical Clinique Sainte Marie et secrétaire de la Santé Privée FO44.

Chantiers de l'Atlantique

L'État doit prendre ses responsabilités

● Extrait du communiqué de la section FO des Chantiers de Saint-Nazaire - 3 décembre 2020



En cette période troublée, (...) l'annonce par chantier chinois CSSC de la construction d'une série de 6 navires de classe Vista pour le combo Carnival/Costa est passée inaperçue et nous fait l'effet d'un séisme !

Alors que depuis des mois nous attendons que la Commission Européenne valide ou invalide le rachat de 50 % de notre entreprise par notre principal concurrent, l'italien Fincantieri, et que l'accord initial prenait fin le 31 octobre, l'État, Naval Group et Fincantieri ont décidé de se donner un délai supplémentaire jusqu'au 31 décembre !

Le 28 octobre, le Sénat a donné un avis défavorable au rachat par Fincantieri et ce pour les mêmes raisons que celles que vos élus FO expriment depuis des mois !

Nous savions que la Chine était prête, mais entre une déclaration d'intention et le passage à l'acte, il y a de nombreuses étapes, compliquées et coûteuses, qui auraient pu retarder la création d'une activité viable comme cela a pu être le cas pour Mitsubishi.

En 20 ans, nous avons changé à maintes reprises d'actionnaires (Alstom, Aker Yards et STX). Cette instabilité a considérablement fragilisé notre entreprise.

Depuis notre préemption par l'État, nous avons renoué avec :

- ▶ un solide carnet de commandes,
- ▶ des résultats positifs,
- ▶ la modernisation du site et des embauches.

Aujourd'hui, malgré les croisières à l'arrêt, notre carnet de commandes reste inchangé.

Or, c'est notre potentiel actionnaire majoritaire Fincantieri qui servira de porte d'entrée à la Chine et lui donnera la capacité immédiate de concurrencer l'Europe via son accord de transfert de technologie avec CSSC !

Pour Force Ouvrière cela ne sera pas sans conséquence sur les carnets de commandes des chantiers navals européens !

Pour Force Ouvrière, ce feuilleton n'a que trop duré !! et doit prendre fin au plus vite pour les salariés et pour nos clients !!

- ▶ Parce que Fincantieri a signé

des accords de transfert de technologie avec un chantier chinois, ce qui inévitablement aura des répercussions sur des milliers d'emplois européens, la Chine ne cachant pas son ambition d'être leader en construction de navires de croisière d'ici 25 ans !

▶ Parce que nous ne voulons pas craindre pour notre liberté de gouvernance, qui fait l'incroyable vivacité de notre Chantier !

▶ Parce que nous voulons la protection de nos 3 400 emplois directs ou 10 000 indirects !

▶ Parce que nous voulons la sauvegarde de notre carnet de commandes sans transfert vers d'autres sites en cas de sous activité due au côté très cyclique du marché de la croisière.

Alors que des milliers d'emplois de l'industrie sont en jeu, l'État se doit de les protéger.

Aujourd'hui, plus que jamais, alors que des milliers d'emplois sont supprimés, l'industrie française doit être protégée, sauvegardée et relocalisée.

Pour FO, la retraite par points, c'est décidément non !

Dans le Parisien du 29 novembre 2020, Bruno Le Maire a qualifié de priorité absolue « la réforme des retraites » voulue et annoncée dans le programme du candidat Macron en 2017.

Bruno Le Maire – contrairement à tous les hypocrites qui nous ont juré pendant deux ans que la retraite universelle par points n'avait absolument pas pour but de faire des économies, au contraire ! - ne s'embarrasse pas de circonvolutions. Pour lui, c'est une nécessité absolue afin de « rembourser la dette » due à la crise sanitaire.

■ UN GOUVERNEMENT QUI HÉSITE SUR SA STRATÉGIE

Compte tenu de l'ampleur du rejet de la loi « sécurité globale » et de la crise gouvernementale qui s'en est suivie, Elisabeth Borne et le Premier ministre ont tempéré ses ardeurs : vu le climat économique et social, ils ont jugé qu'il n'était peut-être pas si urgent que cela de rouvrir un dossier qui a dressé contre lui 70 % de la population.

Pourtant, Jean Castex l'avait affirmé au début du mois de juillet: « Refuser de parler des retraites lorsque l'équilibre des comptes, et donc la sauvegarde du système actuel, se trouve compromis, serait irresponsable ».

■ DEUX POIDS DEUX MESURES

Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) vient de publier son rapport annuel le 26 novembre dernier.

Qu'y apprend-on? Certes, le déficit attendu pour 2020 serait de l'ordre de 23,5 milliards

d'euros au minimum, déficit dû en totalité à l'absence de recettes du fait du recours quasi généralisé au chômage partiel sur le 2^{ème} trimestre, ajouté à l'extension des exonérations des cotisations, au report accordé aux entreprises pour le paiement des cotisations.

Arrêtons-nous une seconde : quand la crise sanitaire a des effets sur les entreprises, l'État injecte des milliards pour en atténuer les effets. Quand la Sécurité Sociale n'a pas les recettes escomptées puisque le gouvernement a décidé de confiner le pays obligeant les salariés au chômage partiel, le gouvernement décide que la Sécurité Sociale doit prendre des mesures d'économies sur le dos des assurés sociaux pour combler le déficit ! Cherchez l'erreur.

■ NON À LA RETRAITE PAR POINTS

À l'heure où tout indique une nouvelle explosion du chômage, aggravée demain par la mise en œuvre des «plans de sauvegarde de l'emploi», il est nécessaire de rappeler que le chômage est aujourd'hui validé dans les périodes prises en compte sans toutefois entrer dans le calcul du salaire de référence qui est celui des 25 meilleures années.

Avec le projet de retraite universelle par points, ce serait fini. Les conséquences sur le montant des retraites seraient dramatiques.

Décidément, hier comme aujourd'hui et comme demain, la retraite par points c'est Non !

Claire Compain

Présidente de l'Union départementale des Retraités FO 44

Élections à l'ARS

Excellents résultats de FO

Pour la première fois, Force Ouvrière présentait une liste aux élections professionnelles des représentants au Comité d'Agence et des Conditions de Travail de l'Agence régionale de Santé des Pays de la Loire.

Le scrutin s'est déroulé par voie électronique du 20 au 26 novembre 2020.

Avec 23,16 % des suffrages valablement exprimés, FO obtient deux sièges.

Travail du dimanche Le repos, c'est la règle L'exception doit se négocier

L'Union départementale a publié un communiqué (ci-dessous) concernant l'ouverture des commerces de centre-ville les quatre dimanches de décembre. Force Ouvrière rappelle son attachement à la règle du repos dominical et à la pratique contractuelle concernant d'éventuelles exceptions. Nous apprenons par ailleurs que

la Grande distribution, qui affiche pourtant des résultats records cette année, cherche elle aussi à ouvrir tous les dimanches matins jusqu'à la fin de l'année. Grâce à sa mobilisation, le syndicat FO d'Auchan Trignac a obtenu un premier recul de la direction, qui a renoncé à ouvrir ce dimanche 6 décembre.



● Communiqué de l'Union départementale CGT Force-Ouvrière de Loire-Atlantique du 26 novembre 2020

Ouverture des Commerces le dimanche

Dès le début du deuxième confinement l'Union départementale CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique s'est déclarée solidaire de la colère exprimée par les petits commerçants lors des manifestations qu'ils ont organisées au sujet de la fermeture de leurs commerces.

Dans ce contexte la Préfecture de Loire-Atlantique et la Direccte engagent une discussion avec les partenaires sociaux et les associations afin de permettre l'ouverture des commerces non alimentaires les quatre dimanches précédant Noël.

Si l'Union départementale CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique est pour le respect du repos dominical,

elle a rappelé régulièrement depuis de nombreuses années qu'elle était favorable à une négociation concernant d'éventuelles exceptions. C'est ce qui a été fait avec la fédération patronale de l'ameublement dans un accord qui prévoit l'ouverture de deux dimanches, une rémunération majorée à 110%, la prise en charge des frais de garde d'enfants ainsi qu'une prime transport.

L'Union départementale CGT Force Ouvrière de Loire-Atlantique regrette que pour l'instant une telle démarche ne puisse se faire sur l'ensemble du département avec les fédérations patronales concernées.



● Communiqué de presse intersyndical
CGT Educ'action, FNEC FP FO, FSU, SNALC et SUD Éducation
du 9 décembre 2020 - Enseignants contractuels

À grand renfort de publicité, le Ministre de l'Éducation Nationale vient d'annoncer le recrutement de 6 000 professeur.e.s des écoles contractuel.le.s en lieu et place de personnel statutaire et de 8 000 AED jusqu'aux vacances de février (respectivement 191 et 328 dans l'académie) pour « suppléer les absences liées à la covid 19 ». C'est la démonstration que les besoins en termes de postes sont réels sur le terrain.

Pourtant, depuis ce mercredi 2 décembre, des enseignant.e.s contractuel.le.s du second degré public se voient brutalement signifier la non reconduction de leurs contrats. Cette décision choque tous les personnels.

Dans les faits, l'Académie de Nantes ne dispose plus des moyens financiers pour embaucher des enseignant.e.s contractuel.le.s ou prolonger leurs contrats sur les remplacements qu'ils effectuent d'ici la fin de l'année civile. La voilà la réalité du « quoi qu'il en coûte » du président de la République : des professeurs contractuels sans contrat, des élèves sans professeur !

Avec cette décision purement économique, le ministère renonce à la mission première de l'École, à savoir assurer la continuité de l'enseignement pour tous les élèves.

Cette décision a évidemment des conséquences dramatiques pour les personnels contractuels qui se voient brutalement privés de travail et de revenus du jour au lendemain. Pour certain.e.s, c'est une promesse d'emploi qui disparaît dans un contexte social tendu. C'est inacceptable.

Nos organisations syndicales revendiquent que l'académie soit dotée des moyens supplémentaires pour garantir la continuité du recrutement des personnels à hauteur des besoins et rétablisse la prolongation des contrats qui ont été arrêtés.

Nous tenons à rappeler que nous demandons depuis mai un plan de recrutement d'envergure.

Cela implique l'augmentation substantielle de postes aux concours et l'abondement des listes complémentaires autant que nécessaire, afin de permettre le recrutement de fonctionnaires stagiaires. Toutes et tous les AED recruté.e.s doivent également devenir des moyens pérennes : pas de contrat kleenex de trois mois.

Nos organisations syndicales, dans l'action commune, appellent tous les personnels à se réunir pour construire dès maintenant une dynamique de mobilisation et faire valoir leurs revendications.

La réforme de l'Assurance chômage retoquée par le Conseil d'État

Ce 25 novembre, le Conseil d'État a donné raison à la CGT-FO en retoquant la réforme voulue par le gouvernement sur le mode de calcul des allocations chômage.

■ RUPTURE D'ÉGALITÉ

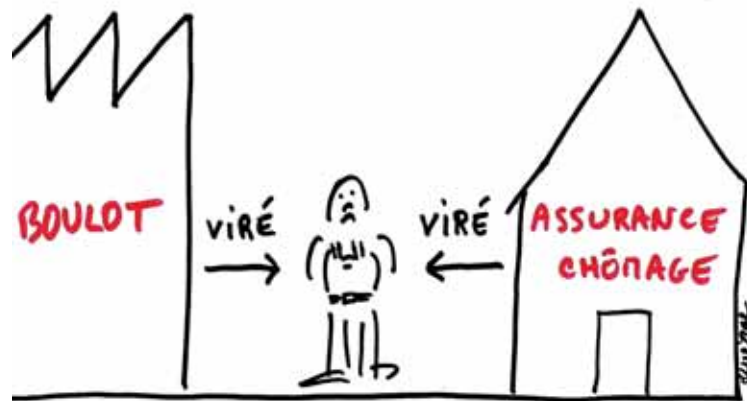
Techniquement, les Demandeurs d'Emploi (D.E.) perçoivent une allocation calculée à la journée, au regard des périodes de travail qui précèdent leur « arrivée » au chômage. Ce calcul se fonde sur la moyenne des salaires perçus précédemment à l'inscription à Pôle Emploi, ramenée elle aussi à la journée.

Or, contrairement à ce qui se pratiquait depuis 1958 au travers des conventions passées entre patronat et syndicats, le gouvernement avait exclu la prise en compte, dans le diviseur, des « trous », c'est-à-dire des périodes d'inactivité. Cela engendrait, pour un même nombre d'heures travaillées et payées au même niveau, des différences de hauteur d'indemnisation allant du simple au quadruple.

Le Conseil d'État, à juste titre, a considéré qu'il y avait là rupture d'égalité de traitement.

Notons ici que si ces mesures devaient s'appliquer, quelque 840000 DE – soit un peu plus d'un tiers des « entrants » dans le régime – verraient leur allocation mensuelle baisser de 24 % en moyenne, selon une étude d'impact diffusée début novembre par l'Unédic.

Rappelons aussi que c'est par la loi du 5 septembre 2018, dénommée frauduleusement « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » que le gouvernement



a définitivement engagé le processus de démantèlement du paritarisme en matière d'Assurance Chômage.

Cela lui permet de faire main basse sur les 35 à 40 milliards d'euros de son budget annuel, au prétexte que les « partenaires » sociaux étaient incapables de prendre eux-mêmes les mesures pour faire les économies soit disant indispensables de 3,2 à 3,8 milliards d'euros d'ici 2022.

Doit-on mettre ces chiffres en rapport avec les centaines de milliards déversés dans les poches des entreprises depuis le début de la crise sanitaire ?

■ LE BONUS-MALUS ÉGALEMENT RETOQUÉ

Le Conseil d'État a aussi retoqué le bonus-malus, ce dispositif pénalisant les entreprises utilisant trop de contrats précaires. Et là, parce que le procédé de sélection des secteurs concernés est illégal, un simple arrêté ministériel n'y suffisant pas selon ledit Conseil. C'est ainsi une revendication de Force Ouvrière qui tombe.

Pour faire court donc, le Conseil d'État satisfait un coup les syndicats, un coup les patrons. Alors, 1 partout, 2 partout ?

Certainement pas. Si les D.E. gagnent quelques mois de répit (et c'est sans conteste une petite victoire), sachant en plus que, par ces temps de Covid le gouvernement avait été contraint de repousser la mise en œuvre de cette partie de sa réforme de calcul du « salaire journalier », il n'en reste pas moins que ce dernier garde la main et qu'il a déjà dans les manches les mesures pour contrer ce ... contretemps. Échéance au 31 mars prochain, alors que l'Unédic estime que Pôle Emploi devrait enregistrer près de 800 000 D.E. supplémentaires.

Notre revendication reste l'abandon total de cette réforme (comme celle des retraites !), le retour à la convention de 2017, et donc au paritarisme plein et entier – celui qui a prévalu, malgré les vicissitudes, depuis 1958 et jusqu'à 2018 ■

Fabien Milon
Secrétaire des OSDD 44

Formation syndicale

Dates 2021	Intitulé du stage
À l'Union départementale de Loire-Atlantique	
Du 15 au 19 février	Découverte FO et moyens d'action du syndicat
Du 1 ^{er} au 5 février	Comité Social et Économique
Du 22 au 26 mars	Comité Social et Économique
Du 29 mars au 2 avril	Découverte FO et moyens d'action du syndicat
Du 18 au 20 mai	Communication orale et réseaux sociaux
Du 26 au 28 mai	Je négocie
Du 7 au 11 juin	Comité Social et Économique
Du 15 au 17 juin	Découvrir l'économie
Du 21 au 25 juin	Découverte FO et moyens d'action du syndicat
Du 28 juin au 2 juillet	Santé, Sécurité et Conditions de Travail
Du 18 au 22 octobre	Découverte FO et moyens d'action du syndicat
Du 3 au 5 novembre	Fonctionnement et outil du syndicat
Du 22 au 26 novembre	Comité Social et Économique
Du 29 nov. au 3 déc.	Santé, Sécurité et Conditions de Travail
Du 6 au 10 décembre	Connaître ses Droits 2
Du 13 au 17 décembre	Découverte FO et moyens d'action du syndicat
À l'Union locale de Saint-Nazaire	
Du 22 au 26 mars	Découverte FO et moyens d'action du syndicat
Du 19 au 21 octobre	Je négocie
Du 6 au 10 décembre	Découverte FO et moyens d'action du syndicat

Modalités d'inscription

Toutes les demandes d'inscription doivent être impérativement adressées à l'Union départementale (à l'attention de Sonia) par le secrétaire du syndicat de base, revêtues de sa signature et du cachet du syndicat pour accord. L'Union départementale transmettra ces candidatures au Centre de Formation des Militants Syndicalistes (CFMS) ou au secteur confédéral concerné pour les sessions nationales.

Le stagiaire doit demander à son employeur un congé de formation économique, sociale et syndicale au moins un mois avant le début du stage. (Modèle de courrier à récupérer auprès de l'UD)

IMPORTANT !
S'assurer de la disponibilité des places auprès de l'Union départementale avant d'informer son employeur.



Brochure 8 pages à disposition à l'Union départementale à compter du 14 décembre



L'OS a lu

Il n'y a pas qu'en France que la gestion macronienne du Covid suscite l'indignation et les moqueries. Ainsi, le 12 novembre dernier, l'hebdomadaire allemand *Die Zeit* s'en est pris violemment aux mesures répressives mises en œuvre par le gouvernement. Dans son article, la journaliste, Annika Joares, a notamment ironisé sur les attestations de sortie que les Français sont obligés de remplir ou encore l'interdiction des produits « non-essentiels » dans les grandes surfaces de notre pays. « On ne voit ça nulle part ailleurs » a-t-elle assuré, allant même jusqu'à qualifier la France de Macron d'« Absurdistan ».

Un nouveau pas dans l'absurde a été franchi le 26 novembre, à l'occasion de la conférence de presse de Jean Castex, qui devait détailler les annonces du président de la République concernant la levée progressive du confinement.

Dans un exercice relevant sans doute de la « pensée complexe », le Premier ministre a évoqué la situation des stations de ski qui pourront rouvrir pour les vacances de Noël... tout en restant finalement fermées ! À moins que ce ne soit quelque chose entre les deux :

« Bien entendu, il sera loisible à chacun de se rendre dans ces stations pour profiter de l'air pur de nos belles montagnes, des commerces - hors bars et restaurants - qui seront ouverts. Simplement, toutes les remontées mécaniques et les équipements collectifs seront fermés au public. »

On ne rêve pas. Au nom de sa supposée « lutte contre le Covid », le gouvernement autorise les Français à se rendre dans les stations de ski durant les vacances de fin d'année... mais surtout pas pour skier ! Dans le même ordre d'idée, on pourrait imaginer que les cinémas soient autorisés à rouvrir sans pouvoir projeter de films ou qu'il soit possible d'aller au restaurant sans pouvoir y manger.

Cette décision n'a pas manqué de susciter la colère des professionnels de la montagne et des élus des communes concernées, dont l'économie repose pour l'essentiel sur le tourisme d'hiver⁽¹⁾. L'inquiétude est également grande pour les 120 000 saisonniers des stations et c'est à raison que les camarades de FO en Savoie ont appelé à un rassemblement devant la Préfecture de Chambéry ce samedi 5 décembre pour la défense de leurs droits.

À ces derniers, le Premier ministre oppose le chantage sanitaire désormais bien connu : «[...] Quelle que soit l'importance des efforts que sont prêts à consentir les gestionnaires et les responsables de stations, il ne serait pas prudent de laisser se rassembler des flux très importants de population avec des activités susceptibles de solliciter par ailleurs les services hospitaliers.» Car c'est bien là le fond de l'affaire : les sous-capacités structurelles de nos hôpitaux.

Mais le dispositif n'aurait pas été complet sans une petite touche répressive. Emmanuel Macron avait déjà annoncé la couleur : « des mesures restrictives et dissuasives » seront prises pour éviter que les Français ne se rendent aux sports d'hiver dans les pays où les stations resteront ouvertes⁽²⁾. Invité de BFM TV le 2 décembre, Jean Castex a donné davantage de précisions : « On va instaurer une quarantaine avec les préfets limitrophes, il y aura des contrôles aléatoires à la frontière. Vous serez placés en quarantaine de sept jours et vous subirez des tests. »

Comment ce nouveau dispositif

C'est où l'Absurdistan ?

Faux syndicat et vraies magouilles

Il y a beaucoup de sauce et peu de lapin ». C'est par cette étrange métaphore culinaire que Jean-Michel Blanquer, invité de RTL le 22 novembre, a balayé d'un revers de main les révélations de Mediapart et Libération, qui l'accusent d'avoir orchestré la création d'« Avenir lycéen », un faux syndicat pro-Macron.

L'organisation, fondée en décembre 2018, en pleine mobilisation contre la réforme du Bac, aurait eu pour but de servir la communication du ministre et surtout de rompre tout dialogue avec les syndicats lycéens opposés aux projets réactionnaires du gouvernement.

Pis, « Avenir lycéen », composé majoritairement de membres des « Jeunes avec Macron », a été grassement subventionné par le ministère de l'Éducation nationale. Ainsi, 65 000 euros lui ont été accordés en 2018 dont 40 000 pour l'organisation d'un congrès qui n'a finalement pas eu lieu. À la place, ses dirigeants ont utilisé l'argent pour financer des frais dans des hôtels de luxe, des bars chics ou encore des restaurants gastronomiques. Soit un train de vie proche de celui de certains patrons du CAC 40 !

Le ministre de l'Éducation nationale ne voit pourtant pas de problème à ce que l'argent public soit ainsi dilapidé : « vous avez juste des lycéens qui ont peut-être dépensé de manière inopinée l'argent qu'ils avaient. J'ai tout de suite demandé une enquête là-dessus »⁽¹⁾.



D'autres que lui au gouvernement auraient dit : « ils ont déconné ! »⁽¹⁾.

En revanche, l'indulgence dont fait preuve Jean-Michel Blanquer avec les membres d'« Avenir lycéen », ne s'applique à ses vrais opposants. On pense notamment à la campagne contre les « profs décrocheurs » au printemps dernier, ou encore à ces professeurs qui sont menacés de sanctions disciplinaires pour s'être mobilisés contre la mise en place des E3C. De même, alors que le ministère de l'Éducation nationale a dépensé sans compter pour financer « Avenir lycéen », les vraies organisations syndicales, qui s'opposent à la politique gouvernementale, ont quant à elles vu leurs subventions baisser ces dernières années⁽²⁾.

L'affaire « Avenir lycéen » suscite sans doute une indignation bien légitime. Pour autant, après plus de trois ans de pratique du pouvoir macronien, peut-on encore sincèrement affirmer que nous sommes surpris par de telles révélations ?

⁽¹⁾ Référence à la réaction de Gérard Darmanin au journal de France 2, le 26 novembre, suite à l'agression de Michel Zecler.

⁽²⁾ L'UNL, qui a vu sa subvention ministérielle baisser de 75 % en deux ans, a annoncé avoir porté plainte pour inégalité de traitement.

85 % des Français s'attendent à une explosion sociale dans les prochains mois



Le 24 novembre dernier, Emmanuel Macron a pris la parole pour annoncer son plan de déconfinement en trois étapes. Alors qu'il a prévenu que

« le retour à la normale ne serait pas pour demain », le président de la République a voulu jouer la carte de l'apaisement, tout en entonnant de nouveau le refrain bien connu de

l'union nationale : « Cette épreuve qui dure depuis un an est difficile pour chacun de nous. [...] Je ne veux pas que nous nous laissions aller à la résignation, ni à la colère. [...] Tenons-nous ensemble autour de nos valeurs, autour de notre histoire, dans cet attachement à notre démocratie, à notre humanisme qui demeurent, aujourd'hui comme hier, nos plus sûrs atouts. Alors, nous pourrions inventer un nouvel avenir français. »

Cette succession de poncifs et de formules creuses parviendra-t-elle à calmer la défiance et la colère qui montent dans le pays contre le gouvernement et sa politique ? Rien n'est moins sûr. Selon un sondage réalisé par l'institut Ifop⁽¹⁾, 85 % des Français pensent qu'une explosion sociale va se produire dans les prochains mois (soit 13 points de plus qu'en janvier 2020).

En outre, ils sont 61 % à ne pas faire confiance au gouvernement pour faire face efficacement au virus, tandis que 90 % d'entre eux sont inquiets des conséquences économiques et sociales de la crise. ■

⁽¹⁾ Sondage réalisé par l'institut Ifop pour CNEWS et Sud Radio, publié le 19 novembre 2020.

L'OS a lu

kafkaïen va-t-il être mis en place ? Visiblement, même les services de l'État ne le savent pas. À la Préfecture de Savoie, on reconnaît en effet, à ce jour, n'avoir « aucune idée de comment gérer les quarantaines ». « Nous n'avons pas été informés en avance de la mise en place du dispositif »⁽¹⁾. Voilà qui promet !

Pour autant, que les Français se rassurent, le gouvernement fait tout cela pour leur bien : « C'est mon devoir de protéger mes concitoyens » nous dit le Premier ministre. « L'idée, c'est d'empêcher que des Français aillent se contaminer dans les stations » à l'étranger. « Et je rétablirai un principe d'équité vis-à-vis des stations de ski française, [...] je suis aussi là pour les défendre. »

Qu'est-ce qu'il ne faut pas entendre ! Voilà maintenant que le gouvernement Macron prétend fermer les frontières pour protéger les stations de ski françaises de la concurrence étrangère.

En parlant de « protectionnisme », on se demande justement ce qu'a fait ce gouvernement -et ses prédécesseurs- pour protéger nos industries qui, il y a encore quelques années, produisaient les masques, le matériel médical ou encore les médicaments qui ont tant manqué au printemps dernier. De même, le gouvernement Macron a-t-il répondu favorablement aux revendications des soignants qui réclament des augmentations d'effectifs et des ouvertures de lits dans les hôpitaux ? Bien sûr que non. De telles mesures auraient pourtant permis de lutter bien plus efficacement contre le Covid.

Au lieu de cela, le gouvernement continue de faire peser la responsabilité de la crise sur les individus, tandis qu'il multiplie, dans le même temps, les mesures liberticides.

Le dernier épisode en date concerne les réveillons des 24 et 31 décembre. Le couvre-feu -qui se substitue au confinement à partir du 15 décembre- sera levé pour le premier, mais maintenu pour le second. Comme si tout cela ne suffisait pas, le Premier ministre nous recommande en plus une jauge de six adultes par table « sans compter les enfants » afin de limiter la propagation du virus. « Vous pourrez retrouver vos proches mais cela ne veut pas dire que nous pourrions fêter Noël comme les années précédentes⁽⁴⁾ » a averti Jean Castex.

Domage pour les rares aficionados qui avaient révisé leurs fiches de propagande microbienne, pardon macronienne⁽⁵⁾. Heureusement pour eux, il restera la messe ! Ou pas... ■

⁽¹⁾ Les stations de ski réalisent entre 20 et 25 % de leur chiffre d'affaires durant les vacances de fin d'année.

⁽²⁾ Annonce d'Emmanuel Macron, le 1^{er} décembre, lors d'une conférence de presse avec le Premier ministre belge, Alexander de Croo.

⁽³⁾ Le Figaro, 2 décembre 2020.

⁽⁴⁾ Annonce de Jean Castex lors d'une conférence de presse le 3 décembre.

⁽⁵⁾ « Les "conseils" de LREM pour parler politique au repas de Noël - Le parti majoritaire a envoyé à ses adhérents un argumentaire afin qu'ils profitent des réunions familiales et amicales de fin d'année pour vanter la politique du gouvernement. Étonnant. » (Le Progrès, 25 décembre 2017)